

L'an deux mille six, le 13 mars à 18h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle du Conseil à la mairie de Saint-Jean de Fos, sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

Présents : M. DIAZ Manuel-M. AGOSTINI Jean André -M. CADILHAC Jean François-M. PIERRUGUES Georges -Mme MARTIN Françoise - M. JOVER Jean Marcel - M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. CABELLO Gérard- M. ARNAL Richard - M. MANEIRO Charles - Mme FOURNEL Michèle - M. MATEU Gabriel - M. DONNADIEU Jacques - M. ROQUAIN Jean Michel – M. ASENSI Raphaël - M. ANDRIEUX Jacques – M. REQUIRAND Daniel - Mme GERBAL Renée - M. Jean François RUIZ - M. ASTIE Michel– M. BERTOLINI Jean Pierre - M. GASTAN François - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric

Absents excusés : M. GHIBAUT Jean-Pierre-M. BELLOC Jean Paul - M. Michel Alvergne

Absents : M. SALASC Philippe – M. PONCE Jean-Claude - M. DEJEAN Maurice- M. GOMEZ René - M. Claude. CARCELLER - M. SANCHEZ Norbert - M. NOUGAREDE Elie - Mme VIVEN Isabelle - M. TOURET Jean Louis

M. Jean-Paul BELLOC donne pouvoir à Mme MARTIN Françoise

M. Michel ALVERGNE donne pouvoir à M. Raphaël ASENSI

M. - M. GHIBAUT Jean-Pierre donne pouvoir à M. ASTIE Michel

Mme MARTIN Françoise est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.

Adoption du procès verbal du Conseil communautaire du 23 janvier 2006

Administration générale

1. Création d'un poste d'ingénieur territorial et modification du tableau des effectifs

Le Conseil adopte la création d'un poste d'ingénieur territorial

Adoption à l'unanimité

Finances :

2. Décision modificative n°3 –Régulation d'imputation budgétaire Maîtrise d'œuvre pour la construction de l'hôtel d'entreprise au Domaine des Trois Fontaines

Le Conseil adopte pour un total de 288 000€ la décision modificative permettant la régularisation d'imputation budgétaire sur l'opération de construction de l'hôtel d'entreprise du Domaine de trois fontaines.

Adoption à l'unanimité

3. Décision modificative n°4 – Régularisation d'imputation budgétaire Etude de définition et de programmation d'un Parc Exposition en Vallée de l'Hérault

Le Conseil adopte pour un total de 26 000€ la décision modificative permettant la régularisation d'imputation budgétaire sur l'étude de définition et de programmation d'un parc exposition en Vallée de l'Hérault.

Adoption à l'unanimité

4. Modification du tableau d'amortissement de la Communauté de communes

Le Conseil adopte la modification du tableau d'amortissement afin d'y inclure les subventions d'équipements versées

Adoption à l'unanimité

5. Publication de la liste des marchés publics conclus en 2005

Le Conseil adopte la publication de la liste des marchés publics conclus en 2005 sur le site Internet de la Communauté de communes et par voie d'affichage au siège de la Communauté de communes.

Adoption à l'unanimité

6. Vote des comptes administratifs 2005 et du compte de gestion 2005

Le Conseil adopte à l'unanimité les comptes administratifs 2005 et le compte de gestion 2005.

Le Conseil adopte le compte administratif 2005 du budget principal pour en 6 529 508,33€ en dépenses de fonctionnement et 7 137 131,09€ en recettes de fonctionnement ; ainsi que 1 323 737,17€ en dépenses d'investissement et 629 835,28€ en recettes d'investissement.

Le Conseil adopte le compte administratif 2005 de la ZAE La croix pour 333 616,59€ en dépenses d'investissement et 199 756€ en recettes d'investissement.

Le Conseil adopte le compte administratif 2005 de la ZAE Trois fontaines pour 1 890 993,84€ en dépenses d'investissement et 1 333 606,99€ en recettes d'investissement

Le Conseil adopte le compte administratif 2005 de la ZAE les Garrigues pour 364 782,86€ en dépenses d'investissement et 372 410€ en recettes d'investissement.

Le Conseil adopte le compte administratif 2005 de la ZAE la Tour pour 4 214,08€ en dépenses d'investissement et 60 161,10€ en recettes d'investissement.

Le Conseil adopte le compte administratif 2005 de la ZAE la Garrigue pour 226,44€ en dépenses d'investissement et 0€ en recettes d'investissement

Adoption à l'unanimité

7. Affectation des résultats

Le Conseil affecte les résultats de l'exercice 2005 ainsi : 1 793 275,07€ en section de fonctionnement au compte 002 et 551 047,57€ en section d'investissement au compte 1068.

Adoption à l'unanimité

8. Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2006

Le Conseil fixe à 16,70% le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes pour l'année 2006

Adoption à l'unanimité

9. Vote du taux de la Taxe Professionnelle Unique pour 2006

Le Conseil fixe à 19,08% le taux de taxe professionnelle unique sur le territoire de la Communauté de communes pour l'année 2006

Adoption à l'unanimité

Aménagement de l'espace

10. Définition d'un règlement de mandat de maîtrise d'ouvrage

Le Conseil se prononce favorablement sur le règlement définissant les modalités des conventions de maîtrise d'ouvrage des communes à la Communauté de communes.

Adoption à l'unanimité

Environnement

11. Protection de l'atmosphère de l'agglomération de Montpellier – Avis de la Communauté de communes

Le conseil se prononce favorablement sur le contenu du plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération de Montpellier envoyé par le Préfet de l'Hérault. Le Conseil rappelle d'une part le besoin impérieux de mettre en place des mesures efficaces liées au plan de déplacement urbain et

départemental et d'autre part le besoin de choix d'un développement du territoire moins consommateur de déplacements.

Adoption à l'unanimité

Habitat :

12. Lancement d'un programme local de l'Habitat (PLH)

Le Conseil décide d'engager la procédure d'élaboration du Programme local de l'habitat sur le périmètre des communautés de communes Vallée de l'Hérault et du Clermontais, d'associer à son élaboration les personnes morales associées, d'autoriser le Président à solliciter des aides financières auprès de nos partenaires, à engager les contrats d'études selon les procédures du code des marchés publics et dans le cadre du budget, à signer tous les actes permettant l'élaboration effective du PLH.

Adoption à l'unanimité

13. Consultation pour la réalisation d'un Programme Local de l'Habitat - Création d'un groupement de commande

Le Conseil se prononce favorablement sur la convention de groupement de commande à passer avec la Communauté de communes du Clermontais pour une mission d'étude relative à la mise en place du PLH. Il autorise le Président à signer la convention, à lancer la consultation des entreprises et à attribuer le marché à l'entreprise retenue.

Adoption à l'unanimité

14. Création d'un Comité Local pour le logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) – Adhésion de la Communauté de commune

Le Conseil se prononce favorablement sur la création du CLLAJ du Pays cœur d'Hérault, décide de faire adhérer la Communauté de communes à cette association et désigne Claude Carceller comme représentant au conseil d'administration.

Adoption à l'unanimité

Développement économique :

15. Foire-expo en Vallée de l'Hérault

Le Conseil se prononce sur les participations suivantes au titre de la foire expo Vallée de l'Hérault 2006 : partenaire Privilège 3000€, partenaire Associé 2 000€, partenaire Présence 1 500€ et enfin un montant librement déterminé pour les partenaires Liberté.

Adoption à l'unanimité

16. ZAE La Croix, commune de Gignac : acquisition de la parcelle F812

Le Conseil se prononce favorablement sur l'acquisition de la parcelle F812, commune de Gignac, pour un montant total de 137 000€, hors majoration des frais d'acte notarié. Il autorise le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à l'achat de ce terrain.

Adoption à l'unanimité

17. ZAE LA TOUR, commune de Montarnaud : acquisitions foncières E 910 et E 214

Le Conseil se prononce favorablement sur l'acquisition des parcelles E910 et E214 pour des montants respectifs de 28 092€ et 25 819,10€, hors majoration des frais d'acte prévisibles. Il autorise le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à l'achat de ces terrains et à solliciter de nos partenaires des aides financières.

Adoption à l'unanimité

18. Concours des vins

Le Conseil demande au Département 2000€ et à la Région 11 080€ de subvention pour le concours des vins 2006.

Il se prononce favorablement sur les recettes à percevoir au titre de la participation des caves au concours soit 1€ par produit présenté et modifie le règlement du concours en limitant le nombre de produits présentés.

Adoption à l'unanimité

Opération grand site :

19. Restauration des ruelles de la circulade à Puéchabon – demande de subvention pour la phase étude d'architecture et maîtrise d'œuvre

Le Conseil autorise le Président à solliciter une subvention au titre de la dotation globale d'équipement à hauteur de 60% du montant de l'étude d'architecture soit 17 000€ et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Adoption à l'unanimité

20. Réponse à l'appel à projet « Pôle d'excellence rural »

Le Conseil se prononce favorablement sur le dépôt du dossier de candidature au titre des pôles d'excellence rurale, valide les plans de financement des deux opérations (maison du site au Pont du Diable et maison de la poterie à Saint-Jean de Fos) et autorise le Président à solliciter des aides financières.

Adoption à l'unanimité

Questions diverses

21. Motion : Manifeste pour les paysages

Le Conseil autorise le Président à signer le Manifeste pour les paysages et à participer à la grande mobilisation nationale en faveur des paysages

Adoption à la majorité

22. Motion AGCS : Réponse du Ministre délégué au commerce extérieur

Le Président donne lecture au Conseil de la réponse de la Ministre déléguée au commerce extérieur suite à la motion prise au sujet de l'AGCS le 21 novembre 2005

Adoption à l'unanimité

23. motion de soutien à l'école publique

Le Conseil autorise le Président à signer le manifeste dénonçant le projet de fermeture de classes à la rentrée 2006-2007 par l'inspection académique. Il demande au Recteur de l'académie de Montpellier de suspendre sa décision.

Adoption à l'unanimité

Fait à Gignac, le

Le Président,

Louis VILLARET